



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 14 mai 2020

Monsieur le Maire de la Ville de Nice,
Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Monsieur le Président du CCAS de la Ville de Nice,

Pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire, le Gouvernement a souhaité que les instances représentatives du personnel dans la fonction publique puissent continuer, au quotidien et dans des délais raisonnables, à exercer leurs attributions pour que les employeurs publics maintiennent un dialogue social de qualité avec les représentants du personnel.

L'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adapte le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire dans le cadre, notamment l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et les dispositions du décret d'application n° 2014-1627 du 26 décembre 2014.

Désormais, pendant la période précitée, « toute instance de représentation des personnels, quel que soit son statut » peut être réunie à distance à l'initiative de la personne qui préside l'instance, selon trois modalités :

- par conférence téléphonique,
- par conférence audiovisuelle,
- par procédure écrite dématérialisée.

Ces modalités permettent d'informer les membres de ces instances et de recueillir leurs avis sur des questions et des projets de texte au titre de leurs compétences.

Or, à ce jour, pour nos 3 entités, aucun Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail n'a été prévu malgré nos demandes réitérées.

À compter du 11 mai, les agents de la ville de Nice, de la Métropole et du CCAS ont été appelés à reprendre le travail, selon des modalités adaptées, notamment dans le cadre des divers Plans de Reprise d'Activité.

Aussi, nous estimons indispensable, monsieur le Maire-président, que vous convoquiez une réunion des CHSCTs et des CTs sous la forme d'une procédure dématérialisée.

Nous souhaitons, bien sûr, qu'en préparation de ces instances paritaires convoquées dans les meilleurs délais, tous les documents préparatoires nous soient adressés.

.../...

Nous ne doutons pas que ces éléments sont tous en votre possession, et il nous paraît indispensable que les élu.es du personnel soient informé.es formellement des conditions de reprise partielle de l'activité des services.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**P/ Les élu-e-s CGT des CTs et CHSCTs
de la Ville de Nice
de la Métropole Nice Côte D'Azur
et du CCAS de la Ville de Nice**

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hugues JEFFREDO', written over a horizontal line.

Hugues JEFFREDO